

Délibération du Conseil municipal

Séance du 23 septembre 2025

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à VIGNER Jean-Philippe
LECACHEUR Julien	à PAVILLON Jean-Paul
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

MINETTO Jacques et RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 17 septembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 24 septembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE2309-14 | Culture - Rive d'Arts – Exposition – Convention de partenariat avec la mission Val de Loire, Anne-Marie Filaire et le Département de Maine-et-Loire

Monsieur Jean-Paul Pavillon, maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-1 à L1414-16 (contrats de partenariats),

Vu la délibération du Conseil départemental n°2025_03_CD_0039 en date du 12/03/2025, relative au vote du budget primitif 2025,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant la volonté des partenaires de favoriser la valorisation du patrimoine, le développement et la diffusion des arts visuels au travers d'un projet de valorisation photographique du patrimoine intitulé « Saison photographique ».

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 16 septembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville des Ponts-de-Cé, la Mission Val de Loire, le Département de Maine-et-Loire et Anne-Marie Filaire proposée en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer cette convention et tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

V. GUIBERT ne prend pas part au vote

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29
Délibération adoptée à l'unanimité			

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON

